



**Ensemble.
Tout DROIT !**

Il est temps d'agir.

Participation, libre choix, inclusion MAINTENANT !

Par son adhésion à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en 2014, la Suisse s'est engagée à garantir l'inclusion, l'égalité et l'autodétermination des personnes en situation de handicap. A ce jour, la Convention n'est pas mise en oeuvre de manière conséquente. Pour ce faire, un plan d'action assorti d'objectifs concrets et vérifiables est indispensable. Il doit être élaboré par la Confédération et les cantons en collaboration avec les personnes en situation de handicap et leurs organisations.

Une vie autodéterminée

L'autodétermination ne va pas de soi pour beaucoup de personnes en situation de handicap. En Suisse, près de 30 000 personnes en situation de handicap vivent dans des foyers, car des logements abordables et accessibles font défaut. Les cantons doivent faire des efforts supplémentaires pour développer les possibilités d'habitat autonome, avec accès à la contribution d'assistance.

Assurer la participation – par une formation et un marché du travail inclusifs

Pour beaucoup de personnes en situation de handicap, les discriminations pendant la formation ou la recherche d'emploi sont encore monnaie courante. En outre, elles travaillent souvent dans des ateliers protégés, ce qui va à l'encontre du principe d'une société inclusive. Aussi bien pour l'accès au travail que pour l'aménagement d'un environnement de travail inclusif, la Suisse doit enfin aller de l'avant.

**C'est pourquoi nous appelons la Suisse à agir enfin !
Soyez présent.e.s à l'appel le 9 mars à Berne.**

Vous trouverez plus d'infos sur cette journée et sur nos revendications en consultant www.toutdroit.ch.

Avec la participation de : Inclusion Handicap et ses organisations membres, d'autres organisations et réseaux de personnes en situation de handicap, ainsi que des conférences cantonales de personnes handicapées.